

Assurance Solde Restant Dû



Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Baloise Vie Luxembourg S.A.

Produit : Assurance Solde Restant Dû

Ce document est une fiche généralisée (et non personnalisée) résumant les informations précontractuelles et contractuelles, non exhaustives de votre police d'assurance. Les informations complètes, concernant ce produit, vous seront fournies dans d'autres documents.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le but de l'assurance solde restant dû est de rembourser le capital assuré du prêt hypothécaire en cas de décès prématuré ou invalidité de l'assuré. Il s'agit d'une assurance d'une durée limitée qui garantit le paiement d'un capital lors du décès de l'assuré si celui-ci décède avant le terme du contrat. Le capital assuré est dégressif en fonction de la durée du contrat.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Garantie principale - Décès :

- ✓ En cas de décès d'un des assurés, l'assurance rembourse le capital restant dû à la date du décès. L'assurance peut couvrir un seul assuré ou deux assurés.

Couvertures complémentaires selon le choix du client :

- ✓ Garantie Invalidité Totale Permanente
En cas d'invalidité totale et permanente d'un des assurés, l'assurance rembourse le capital restant dû.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Garantie principale - Décès :

- ✗ Le suicide de l'assuré survenu moins d'un an après la conclusion du contrat
- ✗ L'euthanasie ou l'assistance au suicide de l'assuré
- ✗ Guerre
- ✗ Le fait intentionnel de l'assuré

Garantie Invalidité Totale Permanente :

- ✗ Une maladie ou un accident datant d'avant la date de prise d'effet de l'Assurance Complémentaire d'Invalidité
- ✗ Une tentative de suicide de l'assuré
- ✗ Un acte intentionnel de l'assuré
- ✗ La participation volontaire de l'assuré à un délit, crime ou une rixe
- ✗ Guerre, guerre civile, grèves, attentats, émeutes, actes de terrorisme ou sabotage
- ✗ L'alcoolisme, la toxicomanie, l'usage abusif de médicaments
- ✗ Accidents survenus en état d'intoxication à l'alcool, d'ivresse
- ✗ Réactions nucléaires, radioactivité et radiations ionisantes
- ✗ Accidents dus à des cataclysmes.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties accordées par la Compagnie sont valables dans le monde entier.

Assurance Solde Restant Dû



Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Baloise Vie Luxembourg S.A.

Produit : Assurance Solde Restant Dû



Quelles sont mes obligations ?

À la souscription du contrat :

- Déclarer exactement toutes les circonstances et tous les éléments permettant d'apprécier le risque.

En cours de contrat :

- Déclarer les circonstances nouvelles ou les modifications de circonstances qui sont de nature à entraîner une aggravation sensible et durable du risque assuré, notamment celles portant sur :
 - le changement d'activité professionnelle de l'assuré
 - le transfert de la résidence du preneur d'assurance et de l'assuré vers un pays hors de l'Union Européenne
 - le changement des activités sportives ou de loisirs pratiqués par l'assuré

En cas de sinistre :

- En cas de décès de l'assuré, communiquer à la compagnie :
 - un extrait de l'acte de décès de l'assuré
 - un certificat d'un médecin établissant les circonstances et la cause du décès

En cas d'invalidité permanente totale de l'assuré :

- Communiquer à la compagnie un certificat médical, avec mention de la date de début et de la cause de l'invalidité et de la nature de l'affection



Quand et comment effectuer les paiements ?

Vous devez payer la prime, vous recevez pour cela une invitation à payer selon le mode de paiement choisi.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les dates d'effet et de terme de la couverture décès et éventuellement des couvertures optionnelles sont indiquées dans les conditions particulières du contrat d'assurance.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat, vous devez le notifier un délai de 30 jours à compter du moment où vous êtes informé de la conclusion de celui-ci. La renonciation du contrat se fait soit par l'envoi à Baloise Vie Luxembourg S.A. d'une lettre recommandée par laquelle le preneur se libère pour l'avenir de toute obligation découlant du contrat.

Les conditions générales concernant ce produit sont disponibles sur demande du client ou sur le site www.baloise.lu